

# LES OUTILS QUALITÉ DANS L'ENTREPRISE

## A. Outils pour la production en amont de la filière

<i>Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage</i>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer progressivement les pratiques de production</li> <li>• Communiquer auprès des consommateurs sur le métier d'éleveur</li> </ul>
<b>Spécificités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de production appliquée en Viande bovine et en lait</li> </ul> <p><i>La charte repose sur une auto-évaluation de l'éleveur sur ses pratiques et sur la validation de celle-ci par un technicien agréé de la filière</i></p>
<b>Implications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la réglementation et enregistrer ce qui est fait</li> </ul>

<i>Qualification des élevages bovins</i>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir les méthodes de production selon un cahier des charges précis et contrôlé</li> <li>• Améliorer les pratiques d'élevage</li> <li>• Constituer une base solide pour la mise en place d'une filière qualité</li> </ul>
<b>Spécificités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de production appliquée en viande bovine certifiée ou labellisée</li> </ul>
<b>Implications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic complet par un technicien agréé</li> <li>• Respect des critères minimum au niveau de l'élevage dans sa globalité (origine et identification des animaux, santé des animaux, alimentation des animaux, environnement et abords de l'exploitation)</li> <li>• Contrôle annuel par un organisme certificateur</li> </ul>

<i>Agri-Confiance</i>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Norme relative à un contrat d'engagement réciproque entre les organismes de production agricole et sa coopérative :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une assurance qualité</li> <li>- Apporter un service maîtrisé en matière de coût, de qualité et de quantité</li> </ul> </li> </ul>
<b>Spécificités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Norme Afnor : contrôle par un organisme certificateur</li> <li>• Peut servir de base à une démarche sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine</li> </ul> <p>En plus de la partie Qualité, un nouvel engagement axé sur la maîtrise de l'environnement s'est mis en place grâce au volet vert Agri Confiance®.</p>
<b>Implications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic complet par un technicien agréé</li> <li>• Respecter la réglementation et les points spécifiques relatifs à la coopérative (origine et identification des animaux, santé des animaux, alimentation des animaux, environnement et abords de l'exploitation)</li> <li>• Contrôle par un organisme certificateur</li> </ul>

<b>Agriculture raisonnée</b> <i>(décret n°2002-631 DU 25 AVRIL 2002- Effective en 2003)</i>	
<b>Initiateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Farre, APCA, Instituts techniques, Ania, associations de consommateurs, etc</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner des garanties crédibles et fiables sur les impacts des pratiques agricoles, sur la sécurité alimentaire et sur la protection de l'environnement.</li> </ul>
<b>Spécificités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Englobe toute l'exploitation</li> <li>• Le référentiel porte sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>– le respect de l'environnement</li> <li>– la maîtrise des risques sanitaires</li> <li>– la santé et la sécurité au travail</li> <li>– le bien-être des animaux</li> </ul> </li> </ul>

<b>EurepGap</b>	
<b>Initiateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche essentiellement promue par les grands distributeurs du nord de l'Europe. De nombreux membres sont associés : firmes phytosanitaires et organismes de certification pour l'essentiel</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif lancé en 1996 par les grands distributeurs pour garantir un certain nombre de bonnes pratiques au niveau de la production agricole (qualité sanitaire, environnement mais aussi du social, de l'éthique, ...).</li> <li>• Le GAP est un moyen d'intégrer les pratiques de lutte intégrée et de gestion intégrée des cultures dans le cadre de la production agricole à but commercial.</li> <li>• L'EUREP soutient et encourage l'application des principes de l'HACCP.</li> </ul>
<b>Spécificités</b>	<p>Les principes du programme EurepGap sont basés sur les termes de référence EurepGap et en particulier sur les concepts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Sécurité alimentaire : le référentiel est basé sur les critères de sécurité alimentaire dérivés de l'application des principes génériques de l'analyse d'HACCP (analyse des dangers, des points critiques et de leur maîtrise).</li> <li>– Protection de l'environnement : le référentiel englobe les bonnes pratiques agricoles visant à protéger l'environnement. Ces dernières entendent minimiser les effets négatifs de la production agricole sur l'environnement.</li> <li>– Protection sociale, sécurité et santé des ouvriers : le référentiel établit un niveau global des critères en termes de santé et de sécurité des ouvriers agricoles sur les exploitations, ainsi qu'en termes de sensibilité et de responsabilité vis-à-vis des questions sociales ; toutefois, le référentiel ne peut en aucune façon se substituer à des audits approfondis de la responsabilité sociale de l'entreprise.</li> <li>– Bien être animal (le cas échéant) : le présent référentiel établit un niveau global des critères relatifs au bien-être animal sur les exploitations</li> </ul>
<b>Implications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le schéma de surveillance est réalisé via le référentiel EurepGap fruits et légumes, la liste des points de contrôle (exigences majeures, mineures et recommandations)</li> </ul>